

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 90 (1993)
Heft: 3

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués du 20 mars 1993

Samedi 20 mars, à 9 h 45 précises, à Yverdon, Restaurant du Buffet CFF, 1^{er} étage.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 21 mars 1992 (voir pages 208 à 213 du JSA de juin 1992).
4. Adoption des rapports parus dans le JSA:
 1. Rapport du président.
 2. Rapport du contrôle du miel.
 3. Rapport de la vulgarisation et de l'élevage.
 4. Rapport concernant les assurances.
 5. Rapport de la bibliothèque.
 6. Rapport des pesées et stations d'observation.
5. Actualisation des statuts, nomination d'une commission.
6. Propositions de modifications des statuts, art. 13.
7. Adoption des nouveaux statuts de la FSSA.
8. Adoption des nouveaux statuts «Contrôle du miel».
9. Finances:
 1. Comptes 1992.
 2. Rapport de la commission de vérification.
 3. Budget 1993.
 4. Cotisation 1994.
 5. Désignation des sections vérificatrices des comptes 1993 (Alpes, Avenches et Basse-Broye/Payerne).
10. Concours des ruchers 1992 (remise de la médaille de vermeille).
11. Concours des ruchers 1993.
12. Renouvellement des mandats de MM. Fernand Métrailler et Joseph Girard.
13. Nomination d'un membre au CC en remplacement de M. François Cottet.
14. Nomination d'un membre au CC en remplacement de M. Albert Thiévent.
15. Apimondia 1995.
16. La parole aux invités.
17. Honorariat.
18. Vœux des fédérations.
19. Divers.
20. Film vidéo.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1992

ACTIF

Caisse	274.76
CCP	9 505.13
Banque de l'Etat de Fribourg	830.10
Titres	84 300.—
Annonces à encaisser	2 965.—
Bibliothèque	3.—
Matériel, diplômes, insignes	1 469.05
Etiquettes	338.50
Actifs transitoires	101 908.35
	<hr/>
Total de l'actif	<u>201 593.89</u>

PASSIF

Fonds de propagande	67 270.54
Fonds Aide à l'apiculture Apimondia	34 615.85
Fonds Assurance vols, déprédatations	43 271.35
Fonds Bertrand - Réserve	15 000.—
Passifs transitoires	24 667.60
Fonds propres - Capital	5 801.60
Résultat de l'exercice	10 966.95
	<hr/>
Total du passif	<u>201 593.89</u>

Vétérans SAR : 60 ans de sociétariat et plus

INVITATION

Comme lors de chaque assemblée générale de la SAR, les vétérans qui auront atteint ou dépassé 60 ans de sociétariat à la SAR sont invités à se joindre aux apiculteurs de leur section qui assisteront à l'assemblée des délégués le 20 mars 1993 **au Buffet de la Gare, à Yverdon.**

Les responsables de sections sont invités à faire le nécessaire pour que ces anciens méritants assistent nombreux à nos délibérations.

Le repas de midi leur sera offert par la SAR.

*Société romande d'apiculture
Le préposé aux vétérans : Albert Thiévent*

COMPTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 1992

CHARGES

Assemblée des délégués, vétérans SAR	8 336.60
Comité, président, secrétaire	7 428.—
Gérance et loyer	3 000.—
Fournitures de bureau	1 295.80
Ports	647.70
Téléphones	189.50
Taxes CCP	372.—
Impôts	872.85
AVS, allocations familiales	378.—
Stations d'observations	642.90
Assurance RC	4 698.70
Contrôle du miel, instruments de contrôle	8 998.95
Prestations de tiers	774.—
Frais de la bibliothèque	4 536.05
Frais du journal	96 370.65
Cotisations à charge	8 110.—
Vulgarisation	124 936.10
Propagande, publicité	7 946.30
Concours des ruchers	1 235.20
Frais de garde	261.20
Vols et déprédatations	3 609.95
Révision des comptes, jubilés, représentations	3 365.05
Total des charges	288 005.50

PRODUITS

Cotisations membres sections	125 442.—
Abonnements membres individuels suisses	3 536.—
Abonnements membres individuels étrangers	2 795.20
Annonces du journal	18 589.—
Intérêts des fonds	13 827.15
Vulgarisation	118 963.40
Recettes contrôle du miel	4 416.—
Recettes de la propagande	5 743.05
Recettes étiquettes, sacs, panneaux	7 741.30
Recettes des surprimes	2 809.60
Recettes diverses	721.—
Total des produits	304 583.70

Etat des titres au 31 décembre 1992

Valeur nominale

Obl. 4¾ % Banque Raiffeisen, Bouloz, remb. le 3.3.1993	20 000.—
Obl. 3½ % Banque Cantonale Vaudoise, 1978 - 1.5.1993	10 000.—
Obl. 7¾ % Banque de l'Etat de Fribourg, remb. le 12.2.1994	10 000.—
Obl. 7 % Banque de l'Etat de Fribourg, remb. le 14.2.1993	10 000.—
Obl. 5 % Banque de l'Etat de Fribourg, remb. le 30.1.1993	5 000.—
Obl. 4½ % Banque de l'Etat de Fribourg, remb. le 26.2.1993 (Ex. BGG)	10 000.—
Obl. 3½ % Centrale de LDG des Banques cantonales suisses, 1979 - 15.6.1994	10 000.—
Obl. 3¾ %, Eurofima à Bâle, 1979 - 3.4.1994	9 000.—
Deux parts sociales nom., 2 × Fr. 100.— Comptoir suisse Lausanne	pm
Une part sociale nom., USP, Fr. 1000.—, estimée	300.—
	<u>84 300.—</u>

Ont été remboursés, en 1992, les titres suivants:

Obl. 7 % Caisse Raiffeisen Sommentier, le 25.2 1992	10 000.—
Obl. 5½ % Caisse Raiffeisen Sommentier, le 12.5.1992	10 000.—
Remboursement partiel, Banque Eurofima à Bâle, le 3.4.1992	1 000.—
Obl. 4½ % Banque de l'Etat de Fribourg, le 11.11.1992	10 000.—
Obl. 8 % CAIB, Romont, le 27.11.1992	10 000.—

Horaire des trains – Assemblée des délégués SAR 20 mars 1993, 9 h 45, Restaurant du Buffet de la Gare à Yverdon

	Départ	Arrivée		Départ	Arrivée
Aigle	8.31	9.35	Montreux	8.44	9.35
Bex	8.25	9.35	Morges	8.55	9.35
Bièvre	8.35	9.17	Moutier	8.12	9.17
La Chaux-de-Fonds	8.20	9.17	Neuchâtel	8.55	9.17
Delémont	8.01	9.17	Nyon	8.39	9.35
Fribourg	8.04	8.56	Porrentruy	7.36	9.17
Genève-Aéroport	8.08	9.35	Sainte-Croix	8.34	9.12
Genève	8.25	9.35	Sierre	7.42	9.35
Lausanne	9.12	9.35	Sion	7.54	9.35
Martigny	8.09	9.35	Vevey	8.50	9.35

BUDGET DE L'EXERCICE 1993

Comparaison des comptes des années 1990/1991 et 1992 + budget 1993

	1990	1991	1992	Budget 1993
Assemblée délégués	9 221.25	8 556.10	8 336.60	9 000.—
Comités, président, secrétaire	7 888.—	11 423.—	7 428.—	11 000.—
Gérance et loyer	3 000.—	3 000.—	3 000.—	3 000.—
Fournitures de bureau	466.50	979.—	1 295.80	1 500.—
Ports	398.70	444.15	647.70	800.—
Téléphones	338.45	262.90	189.50	300.—
Taxes CCP	162.70	268.90	372.—	400.—
Impôts	478.10	1 060.20	872.85	900.—
AVS, alloc. familiales	385.50	378.65	378.—	400.—
Stations d'observations	711.40	715.50	642.90	1 300.—
Assurance RC	5 191.—	4 856.40	4 698.70	4 600.—
Contrôle du miel	11 207.20	14 218.65	8 998.95	10 000.—
Prestations de tiers	730.—	780.—	774.—	800.—
Frais bibliothèque	3 084.15	2 446.85	4 536.05	3 000.—
Frais JSA	101 056.05	95 593.50	96 370.65	110 000.—
Cotisations à charge	2 956.—	3 323.—	8 110.—	8 100.—
Vulgarisation	64 243.20	104 156.30	124 936.10	110 700.—
Propagande	1 229.50	2 517.—	7 946.30	8 000.—
Concours des ruchers	1 348.85	2 601.05	1 235.20	2 500.—
Frais de garde	251.50	178.30	261.20	200.—
Vols et déprédatrices	4 624.—	6 927.—	3 609.95	5 000.—
Rév. comptes, jubil., etc.	5 177.75	2 234.75	3 365.05	3 000.—
Total des charges	224 149.80	266 921.20	288 005.50	294 500.—
Nombre membres sections	4564	4465	4 325	4 100
Cotis. membres sect.	114 101.—	111 642.—	125 442.—	139 400.—
Abonn. indiv. suisses	4 010.—	3 325.—	3 536.—	3 600.—
Abonn. indiv. étrangers	1 994.70	2 149.75	2 795.20	2 800.—
Annonces JSA	19 880.—	15 821.—	18 589.—	18 000.—
Intérêts des fonds	10 692.45	11 691.70	13 827.15	8 000.—
Vulgarisation	58 359.45	98 949.40	118 963.40	106 000.—
Recettes contrôle miel	3 323.—	4 290.—	4 416.—	2 000.—
Recettes propagande	4 021.15	5 043.—	5 743.05	2 000.—
Recettes étiquettes, etc.	1 910.60	8 385.90	7 741.30	2 000.—
Recettes surprimes	2 969.—	3 143.80	2 809.60	2 800.—
Recettes diverses	330.—	1 060.50	721.—	300.—
Total des recettes	221 591.35	265 502.05	304 583.70	286 900.—
Résultat	- 2 567.45	- 1 419.15	16 578.20	- 7 600.—

ETAT DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 1992

Fonds de propagande - Publicité

Etat au 1.1.1992	63 765.44
Recettes de la propagande	5 743.05
4% du capital	2 550.—
Charges du contrôle du miel	8 998.95
Charges de la propagande, publicité	7 946.30
Recettes du contrôle du miel	4 416.—
Recettes des étiquettes, panneaux, sacs	7 741.30
Solde au 31.12.1992	67 270.54
	84 215.79
	84 215.79

Fonds Aide à l'apiculture - Apimondia

Etat au 1.1.1992	39 630.65
4% du capital	1 585.20
Virement ind. Donzé (AD 1989)	6 600.—
Solde au 31.12.1992	34 615.85
	41 215.85
	41 215.85

Fonds Assurance vols, déprédatiōns

Etat au 1.1.1992	42 750.40
4310 membres × Fr. 1.—	4 310.—
Recettes des surprimes	2 809.60
4%, de capital	1 710.—
Charges vols et déprédatiōns	3 609.95
Charges assurance RC	4 698.70
Solde au 31.12.1992	43 271.35
	51 580.—
	51 580.—

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE LA SAR POUR L'EXERCICE 1992

Conformément au mandat que nous a confié l'assemblée générale, nous avons procédé le 30 janvier 1993, au domicile du caissier, à la vérification des comptes 1992 de la Société romande d'apiculture.

Nous avons tout d'abord vérifié l'exactitude et la correction des comptes 1991 et constaté que les comptes ont été corrigés dans leurs grandes lignes, à l'exception du Fonds Bertrand dont les revenus sont toujours versés dans le compte général. Les résultats sont satisfaisants et le compte final montre un bénéfice de l'exercice d'un montant de **Fr. 10 966.95**.

Le contrôle que nous avons effectué a permis de constater que les comptes sont tenus avec soin et exactitude. Les soldes du CCP et bancaires ainsi que l'état des titres sont attestés par les justificatifs d'usage.

La commission suggère de verser le montant du bénéfice au compte capital pour atteindre le montant de Fr. 16 942.75, ainsi que la comptabilisation séparée des revenus du Fonds Bertrand dans la masse de ce compte.

La commission de vérification invite les délégués à approuver les comptes tels que présentés et de donner décharge aux organes responsables. Elle tient tout particulièrement à remercier le caissier pour son inlassable dévouement à la cause apicole.

Romont, le 30 janvier 1993.

Pour la section de l'Ajoie
R. Faivre

Pour la section des Alpes
C. Forel

Pour la section d'Avenches
H. Dietiker

Proposition de modification de l'article 13 des statuts

Alinéa 1

Les comités des fédérations peuvent déléguer un représentant.

Alinéa 2

Chaque fédération est représentée proportionnellement au nombre de ses membres, selon l'effectif au 31 décembre précédent l'AG. Le comité SAR fixe le nombre de délégués, en tenant compte que chaque section a droit à un délégué au moins. Les délégués sont désignés par les sections. Si une fédération se voit attribuer plus de délégués que le nombre de sections qu'elle possède, elle procède à une répartition supplémentaire, au prorata des membres des sections.

Alinéa 3

Les membres du CC et les membres d'honneur ont le droit de vote.

Alinéa 4

Abrogé.

Alinéa 5

Inchangé.